

**COMPTE RENDU
Conseil d'école du mardi 10 mars**

Ecole	La Chavanne	Planaise
Mairie- SIS	M.DESCHAMPS-BERGER Richard Mme DOUCHEMENT Clotilde	Mme CHRISTIN Sylvaine
DDEN	Mme MAQUEDA Michèle	
Parents		M BOIS Philippe Mme CHIRAT Ghislaine Mme LIMOUSIN Bénédicte M MOUCHOT Jean M RICHARD François
ATSEM - Service	Mme FALEMPIN Sylvie Mme FUSIER Sylviane Mme ROUX Anne	
Enseignants	Mme ASIN PUEYO Patricia Mme FLACHON Nathalie Mme VILLAND Corinne Monsieur GENAS Etienne Mme BUISSON Emmanuelle	

Excusés : M Mollier, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Malleville (décharge de direction), M Ratel Jean-Paul (maire de Planaise), Mme Aguetzaz Virginie (parent élu), Mme Lemos Nadège (parent élu), Mmes Raymond Jocelyne et Simon Jeannette (personnel mairie).

Préambule : Quels sont les membres qui participent au conseil d'école ?

Membres de droit

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- du délégué départemental de l'éducation
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Un représentant du personnel pourrait être convié pour consultation. De nombreux personnels interviennent cette année dans l'école. Lors des prochains conseils d'école, seuls les membres cités ci-dessus seront conviés.

Mmes VILLAND Corinne et LIMOUSIN Bénédicte sont secrétaires de séance : elles prennent des notes de la séance et valident le compte-rendu.

I. Rentrée 2015:

Effectifs

A ce jour:

L'effectif global de l'école est de 112 élèves.

Rentrée 2015: 114 élèves sont prévus.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	15	15	17	16	9	15	13

Les effectifs sont stables. Pour 5 classes, la moyenne serait de 22,8. Pour 4 classes, la moyenne serait de 28,5.

II. - Présentation du règlement départemental des écoles de la Savoie

Le règlement départemental des écoles de Savoie a été modifié et arrêté le 29 janvier 2015.

Il comprend :

- l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires : apparaît notamment l'organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires.
- Les droits et les obligations des membres de la communauté éducative
- Le règlement intérieur de l'école

Chacun peut le consulter à l'adresse suivante :

http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/IMG/pdf/reglt_dptalpour_ctsd.pdf

III. Organisation Pédagogique:

Projet d'école

Il est en cours d'élaboration.

Activité Pédagogique Complémentaire

Ces activités pédagogiques d'aide au travail individuel ont lieu tous les lundis de 15h30 à 16h30. Il s'agit d'une aide plus individualisée sur des difficultés définies, sauf en maternelle où il s'agit plus d'un travail sur le langage. Cette aide est proposée aux familles par écrit et pour une période donnée.

IV. Sorties et activités sportives et culturelles:

Trimestre 2 :

- Projet Vignes et photographie.
- Intervention d'Aurore de Sousa, photographe, à l'école le 10 avril. Chaque classe a un projet défini. Si des parents souhaitent voir le travail engagé par cette artiste, ils peuvent consulter son site : www.auroredesousa.com
Une exposition des travaux des élèves se fera à l'école. Sorties des classes à l'exposition de l'artiste à Cruet.

Trimestre 3 :

- Projet Vignes et photographie (suite).
- Visite au musée des Beaux-Arts de Chambéry pour la classe de PS/MS le mercredi 20 mai.
- Rencontre avec une auteure :
 - Le 27/04 pour les classes de MS/GS et CP, avec Mme Bénédicte Guettier.
 - Le 27/05 pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, avec une conteuse Mme Muriel Bloch.
- Sortie sportive pour les classes de maternelle « La Mat s'éclate » le mardi 28 avril.
- Interventions du SIBRECSA dans les classes de CP (le 05/05), CE1/CE2 (le 12/05) et CM1/CM2 (le 07/05).
- Semaine citoyenne du 18 au 22 mai avec l'intervention des pompiers, de la sécurité routière, du SIBRECSA
- rencontre de rugby le 5 juin pour les élèves de CE2 au CM2.
- Sorties vélo pour les classes de CE2 et CM1/CM2. La Vazypalette: sortie inter-écoles à vélo le 12 juin 2015 à partir du CE2 ; avec des ateliers sur le chemin.
- Visite du collège pour les CM2.
- sorties de fin d'année.
- Fête de l'école le samedi 20 juin.

Nous rappelons que ces activités sont organisées grâce au financement de l'Amicale de Parents d'élèves La Chav'anaise et grâce à la subvention du SIVU que nous remercions. Nous remercions également les mairies pour le financement des sorties sportives : rugby, courseton, athlétisme.

Pour répondre à certains questionnements de parents : Pour cette année, les subventions « Mairies et Chav'anaise » ont été d'un montant de 7300 € soit 64 € par élève. Ces subventions financent les sorties scolaires, les projets pédagogiques comme des spectacles, la rencontre avec un auteur...

Chaque classe a un budget alloué selon le nombre d'élèves pour que chaque enfant ne soit pas lésé quel que soit son niveau de classe.

Certaines sorties, le plus souvent sportives, ne sont proposées qu'à un certain cycle (exemple cycle 3 pour le rugby ; la Mat s'éclate pour les classes de maternelle). L'enfant pourra en bénéficier au cours de sa scolarité.

En ce qui concerne les choix des sorties et projets, ceux-ci sont des choix pédagogiques en lien direct avec le projet d'école, les programmes. Il est rappelé que l'enseignant est maître dans sa classe et que tout choix pédagogique lui revient. De plus, il n'y a aucune obligation de sortie. L'école n'a pas pour objectif de sortir pour sortir.

V. Renseignements divers:

PEP : L'association des Pupilles de l'Enseignement Public est une fédération qui mène des actions grâce aux cotisations des élèves et des enseignants : classes de découverte, aide aux jeunes et adultes en situation de handicap, scolarisation des enfants malades ou accidentés à domicile... Sachant que l'adhésion est facultative, une action a été menée dans l'école. Elle a rapporté cette année : 180 € (103€ l'année dernière).

Opération du « Petit déjeuner de mon copain » : C'est une action de solidarité, avec une collecte de denrées, à laquelle nous participons actuellement.

Merci à tous ceux qui ont fait ou feront ces gestes de solidarité.

VI. Le Périscolaire :

Ramassage scolaire :

Des parents ont eu à déplorer des retards du car et en ont fait part. La société de transport « Europe Autocars » a été avertie par la directrice. Les horaires ont été rappelés aux chauffeurs.

Les parents rappellent des retards le matin à 8h10, ce qui pose des problèmes aux familles. Le SIVU va le signaler à la communauté de communes qui gère les transports scolaires.

Cantine :

Un groupe de travail s'est tenu pour échanger sur le fonctionnement de notre cantine. En ce moment, deux services sont proposés : les élèves des classes de maternelle mangent à partir de 11h30 et les élèves d'élémentaire mangent à partir de 12h15. Les enfants de même niveau peuvent être séparés à table car certains enfants sont difficiles.

La mise en place des deux services semble plutôt positive. Une nette amélioration d'accueil des élèves de maternelle est soulignée par des parents : les enfants se plaignent moins du bruit, ils semblent moins stressés et fatigués. Pour les élèves de classe élémentaire, ceci est moins visible. L'expérimentation est reconduite. Des réajustements doivent se faire pour le personnel, le conditionnement pose parfois des soucis.

Une famille a fait la demande pour que son enfant, allant à la garderie dès 7h20, puisse prendre un goûter. Dans ce cas seulement, il y a eu un accord : l'enfant peut prendre pendant le temps de garderie (jusqu'à 8h30) un encas, pour pouvoir tenir jusqu'à 12h15.

Ateliers

En cas d'absence d'un encadrant, les enfants du groupe concerné sont soit répartis dans les autres groupes, soit une garderie est organisée afin d'être conforme aux règles de sécurité.

Garderie

Pas de problème cette année sur le non-respect des horaires.

Question d'un parent : serait-il possible d'allonger, l'année prochaine, le temps de garderie du mercredi midi à 12h45 ?

Ceci n'est pas envisagé ; surtout qu'il pourrait y avoir des changements d'horaires le mercredi en lien avec le transport et des changements d'horaires du collège (passage à 4 heures de cours au lieu de 3 actuellement, le car devrait être alors à 12h au collège).

La séance est levée.

Fait à Planaise, le 10 mars 2015,

Les secrétaires :
Mme Villand Corinne

Mme Limousin Bénédicte

La présidente:
Mme Buisson Emmanuelle